

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 9 mars 2009, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Messieurs les conseillers :	Hervé Dubé, Jean-Claude Jalbert, Julien Corbin Sébastien Dubé Alain Caron
Et madame la conseillère	Manon Dupont
Et le maire	Jean-Pierre Gratton

tous formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

**09.03.065**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sébastien Dubé et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**09.03.066**

**LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2009**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du lundi 9 février 2009, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

**09.03.067**

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Alain Caron et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes suivants :

Agriscar	1 0279,27
Air Liquide Canada inc.	22,32
Amusement Anima-Fun	98,69
Automoteur RDL inc.	496,14
Beauce Auto Acc. Ltée	53,19
Buanderie Riv.-du-Loup ltée	9,03
Camillien Charron (1992) inc.	192,85
Centre de rénovation Témis enr.	1 455,80
Le Centre Routier inc.	41,99
C.E.R. Turmel enr.	112,88
Chauffage RDL inc.	6 583,59
Co-Eco	200,00
C.A.R.R.A	490,00
Côté, Gervais	14,70
DRL Beaudoin Equipement	533,90
Electronique Mercier ltée	745,49
Emco corporation	150,19
Épicerie CA-MI inc.	131,41
Fédération Québécoise des Municipalités	83,97

Frigitec enr.	169,31
Garage Cadiex inc.	806,52
Gilles M. Michaud Soudure	203,56
Imprimerie Publicom	293,48
Industrie Canada licence radio	598,00
Kirouac, Léonard	124,35
Lachance Annik	60,00
Lavoie, Mario	200,00
Lumen	155,40
Macpeck inc.	304,54
Martin & Lévesque inc.	5 610,27
Goulet, Daniel	11,76
Pepsi bottling group	206,52
PG Govern Qc inc.	212,04
Produits Sanitaires Unique inc.	120,37
Propane Sélect	2 170,25
Quincaillerie CM Cacouna	108,36
Récréoto	423,28
Restaurant Goldorak	123,75
Rivière-du-Loup Clavigraphe ltee	303,12
Saint-Laurent/Portage	158,03
Sanibelle inc.	2 455,03
Service de pneus Riv-du-Loup inc.	782,79
Signotech inc.	619,86
Sinto inc.	301,37
Société V.I.A inc.	232,16
Spécialités Electriques RDL	27,83
Surplus général Tardif inc.	16,92
Thériault Mathieu	185,00
Ville de Riv.-du-Loup	<u>1 132,67</u>

**COMPTES À PAYER** **30 811,95\$**

**AUTRES COMPTES COURANTS**

Salaires	
Élus (mars 2009)	1 500,02
Administration	3 586,90
Adm. – direction générale	3 565,40
Service des incendies (février 2009)	694,20
Voirie – paroisse	0,00
Enlèvement de la neige	13 822,09
Approvisionnement eau potable	267,28
Réseau d'aqueduc – distribution de l'eau	801,84
Épuration et traitement des eaux usées	534,56
Centre des loisirs	1 377,88
Patinoire	<u>3 198,36</u>
	<b><u>29 348,53\$</u></b>

**Avantages sociaux** **4 864,97\$**

**Hydro-Québec**

Éclairage public	523,42
Bureau municipal	760,63
Caserne	84,51
Terrain de loisirs	30,16
Réservoir	185,68
Croix de la montagne	176,82
Bibliothèque	577,41
Station pompe aqueduc	1 013,45
Station pompe égout	123,67
Garage municipal	579,39
Salle de quilles	466,20
Centre des loisirs	1 556,76
Chalet des patineurs	896,31
Station des soufflantes	<u>1 055,77</u>

	<b>8 030,18\$</b>
<b><u>Bell</u></b>	
Bell Télé – patinoire	76,75
Service Internet fév. 09	85,73
Ligne 0981 – fév.09	45,76
Ligne 0052 – fév. 09	355,04
Ligne 1001 – fév. 09	92,26
Ligne 8336 fév. 09	<u>54,23</u>
	<b>625,68\$</b>

**Divers**

Receveur général du Canada (Remises janv. et fév. 2009)	7 368,83
Ministre du Revenu Qc (Remises salariales janv. et fév. 2009)	16 025,65
Receveur général du Canada (Ajustement 2008 Sommaire T4)	751,37
Ministre du Revenu Québec (Ajustement 2008 Sommaire 1)	1 630,21
C.A.R.R.A. (Fond de pension maire fév.09 + ajustement janv.09)	95,35
Desjardins Séc. Finan. (Fond pension Francine & Daniel janv. et fév.09)	1 361,59
Desjardins Sécurité Financière (Assurances coll. fév. 2009)	3 001,63
Postes Canada (Timbres pour envoi comptes de taxes 2009)	365,72
Edith Dionne petite caisse (Remb. petite caisse fév. 2009)	633,53
Visa Affaires (Gaz pour Dodge + four Centre Loisirs)	929,47
La Coop Fédérée Sonic (Diesel garage)	3 793,95
Mario Harton (Location souffleur + tracteur MF 8480)	5 451,86
Société Saint-Jean-Baptiste (Don pour la Grande Tablée 2009)	250,00
Magazine Protégez-Vous (Abonnement 2009)	<u>30,48</u>
	<b>41 689,64\$</b>

**TOTAL DES COMPTES COURANTS 84 559,00\$**

**GRAND TOTAL DES COMPTES 115 370,95\$**

**GRAND TOTAL DES APPROBATIONS 115 370,95\$**

**09.03.068**

**AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009**

Il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de février 2009:

ADM09-02-003

V09-02-003

L09-02-003

**09.03.069**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2009**

Il est proposé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de mars 2009.

ADM09-03-001

V09-03-001

L09-03-001

**09.03.070**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de février 2009.

**ADMINISTRATION**

**09.03.071**

**DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES – PROGRAMME  
AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphane a adressé une demande au député de Rivière-du-Loup et Chef de l'opposition officielle, monsieur Mario Dumont, dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier » au mois de mars 2008 ;

**ATTENDU QUE** des travaux de rechargement, de gravelage, de drainage et de reprofilage de fossés ont été réalisés en 2008 en plus du remplacement de ponceaux et de drains et l'installation de nouveaux panneaux de signalisation selon un plan d'action établi pour le rang 1, le rang A, la route Chamberland et le rang 4 ouest ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des travaux réalisés se chiffrent à 45 180,63\$ pour lesquels une subvention de 12 000\$ a été accordée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés et autorise la directrice générale, madame Francine Labelle, à procéder au dépôt des documents en vue d'obtenir le versement prévu.

**09.03.072**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME  
AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER – MARIO DUMONT – RANG 1**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane désire poursuivre son plan triennal de travaux dans le cadre du Programme amélioration du réseau routier municipal en mettant l'accent sur le rang 1;

**ATTENDU QUE** le réseau routier de la Municipalité de Saint-Épiphane compte plus de 66 kilomètres de chemin en faisant un réseau lourd à supporter compte tenu du bassin de population qui y habite (905 habitants) ;

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre à la fin du mois d'août dernier, le député de Rivière-du-Loup et Chef de l'Action démocratique, monsieur Mario Dumont, avait accepté de façon verbale d'accorder une subvention de 25 000\$ à la municipalité de Saint-Épiphane en vue de faire un maximum de travaux sur cette route ;

**ATTENDU QUE** la ministre des Transports, madame Julie Boulet, a également consenti à accorder une subvention de 75 000\$, versée sur trois ans ;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont été évalués à approximativement 357 000\$ et devraient être moindres s'ils sont faits en régie ;

**ATTENDU QUE** ces coûts n'incluent pas les frais inhérents au pavage qui devra être fait dans une deuxième phase des travaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphane désire rester le maître d'œuvre dans le cadre de ces travaux majeurs de réfection du rang 1 qui comprendront les travaux suivants :

- Frais de génie conseil
- Surveillance des travaux
- Excavation
- Construction
- Remplacement et construction de traverses pluviales
- Remplacement et installation de ponceaux en béton armé
- Installation de glissières
- Déplacement de la structure de la route
- Creusage et reprofilage de fossés
- Rechargement, gravelage et terrassement
- Location de machinerie

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité de demander au député de Rivière-du-Loup et Chef de l'Action démocratique, monsieur Mario Dumont, de confirmer par écrit la subvention promise de 25 000\$ pour concrétiser un maximum de travaux sur le rang 1.

**09.03.073**

**PROGRAMMATION RÉVISÉE ET ACCEPTATION DU RAPPORT  
SUR L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES  
RETOUR SUR LA TAXE D'ACCISE  
SUIVI DE LA RÉOLUTION NO. 07.06.177**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphanie a adopté, dans le cadre de la résolution no. 07.06.177, sa programmation de travaux dans le but de se conformer à la nouvelle mise aux normes d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale totalisant la somme de 367 850\$ ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a accordé une subvention de 318 506\$ conditionnellement à ce que la municipalité contribue pour la somme de 40 128\$ en plus des investissements municipaux à maintenir de l'ordre de 9 216\$ ;

**ATTENDU QU'**en date du 1<sup>er</sup> mars 2009, la majeure partie des travaux de priorité 1 ont été concrétisés et qu'au cours de l'année 2009, les travaux inhérents à la modification et déplacement du débitmètre plus quelques autres travaux relatifs à des modifications électriques et au briquetage à la station de pompage du puits no. 1 seront également complétés ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du plan d'intervention sur l'état des infrastructures soumis par le Groupe Roche en date du mois d'août 2007 lequel mentionne d'importants travaux de remise en état pour le réservoir afin d'assurer la pérennité de cette infrastructure ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des travaux de priorité 1 totaliseront la somme de 292 389\$ et que la différence de 75 882\$ est nettement insuffisante pour effectuer les travaux de réfection du réservoir ;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, la municipalité de Saint-Épiphanie désire reporter les travaux de remise en état du réservoir dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase du retour sur la taxe d'accise prévue dont les critères sont sur le point d'être connus ;

**ATTENDU QUE** la municipalité avait déposé l'automne dernier une demande d'aide financière auprès de la ministre des Transport en vue de travaux de reconstruction du rang 1 qui s'étend sur 8.2 kilomètres ;

**ATTENDU QUE** ces travaux de reconstruction étaient au calendrier du ministère des Transports au moment du transfert de responsabilité d'entretien du réseau routier en 1993 ;

**ATTENDU QUE** les expropriations et le déplacement des poteaux ont été réalisés en 1992 et que la municipalité de Saint-Épiphanie a procédé à des travaux de reconstruction en quatre phases et qu'il reste encore 1.5 kilomètres de route à corriger ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont évalués à approximativement 357 000\$ et que la sécurité des citoyens est nettement compromise puisque le tracé actuel ne répond plus aux besoins et ne permet pas de circuler dans les deux voies sans risque d'accident ;

**ATTENDU QUE** le député de Rivière-du-Loup et Chef de l'Action démocratique du Québec, monsieur Mario Dumont, a déjà consenti à accorder une subvention de 25 000\$, dans le cadre du Programme amélioration du réseau routier pour permettre à la municipalité de débiter ces travaux de reconstruction

du rang 1;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, la municipalité voudrait se prévaloir de la somme restante de 75 882\$ du retour de la taxe sur l'essence pour l'appliquer à ces travaux de reconstruction devenus urgents ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Dupont appuyé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité dépose une programmation révisée incluant les travaux du rang 1, en priorité 4, auprès du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire ;
- Que la municipalité s'engage à procéder aux travaux de remise en état de son réservoir dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase du retour sur la taxe d'accise sur l'essence ;
- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- Que la municipalité s'engage à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;
- Que la municipalité approuve le contenu de la Programmation révisée au 5 mars 2009 et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des régions et de l'Occupation du territoire et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 318 506\$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- Que la municipalité de Saint-Épiphane s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à cette programmation révisée en date du 5 mars 2009.

#### **09.03.074**

#### **DEMANDE ROUTE 291 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphane a déjà adressé des demandes de correction et de réparation d'une grille de rue sur la route 291 à la hauteur du 149 rue Viger ;

**ATTENDU QU'**à cette hauteur de la route 291, en raison d'une grille de rue mal placée, il y a continuellement des accumulations d'eau importantes en surface de la route 291 mettant en péril la sécurité des usagers de la route et constituant une nuisance certaine pour les résidents ;

**ATTENDU QUE** malgré les correctifs qui ont été apportés, le problème demeure entier et que la seule solution pour régler ce problème récurrent serait de déplacer la grille de rue ;

**ATTENDU** les refoulements d'égouts pluviaux dont ont été victimes deux de nos citoyens demeurant sur la rue Viger, dont en septembre dernier, monsieur Henri-Paul Berger, refoulement majeur qui a nécessité des travaux sur les terrains des voisins résidant en bordure de la route 291 ;

**ATTENDU** également que la municipalité reçoit régulièrement des plaintes à l'effet que le repavage de la route 291 devient une nécessité pour remplacer la couche d'usure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Caron appuyé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de :

- Demander au ministère des Transports de procéder dès que possible au déplacement de la grille de rue devant le 149 rue Viger afin de permettre l'écoulement normal des eaux et du même coup assurer la sécurité des usagers de la route et le bien-être des résidents du secteur ;
- Demander au ministère des Transports un rapport sur le plan d'entretien et de nettoyage des grilles de rue et du réseau pluvial de la route 291 de même que le plan du réseau pluvial pour le secteur sud à partir de la rue Deschênes ;
- Demander au ministère des Transports une réfection du tronçon du réseau pluvial situé au sud de la rue Deschênes sur une distance de plus ou moins 1 000 pieds ;
- Demander au ministère des Transports, une fois ces travaux terminés, de procéder à une couche de repavage pour remplacer la couche d'usure de la route 291, à partir de l'entrée nord du village jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.

#### **09.03.075**

#### **INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – MAI 2009**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Francine Labelle, à participer au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Gatineau du 5 au 9 mai prochain et de lui rembourser les frais de déplacement et d'hébergement inhérents à ce congrès.

#### **09.03.076**

#### **FORMATION ÉLECTION – PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Francine Labelle, directrice générale et présidente d'élection, à s'inscrire à une formation gratuite sur le rôle et les responsabilités de la présidente d'élection donnée par le Directeur général des élections du Québec, les 20 et 21 avril prochains à Québec et de lui rembourser les frais inhérents à son déplacement et hébergement.

#### **09.03.077**

#### **RÉPARATION SOUFFLEUR WHITE**

Il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité de :

- Entériner la démarche conjointe de la directrice générale et du superviseur du réseau routier à soumettre un projet de réparation de la transmission du tracteur du souffleur White au Centre de formation professionnelle du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup en leur signifiant notre intention de défrayer le coût des pièces défectueuses et en assurant le transport de l'équipement ;
- Si en date du 15 mars 2009, la demande de la municipalité n'a pas reçu de réponse, mandater le service de voirie à procéder à la réparation dudit équipement et de procéder au remplacement des pièces défectueuses compte tenu des nombreux bris au souffleur loué de la ferme Harmieux.

#### **09.03.078**

#### **SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**ATTENDU QUE** la Semaine de la santé mentale se déroulera du 4 au 10 mai partout au Canada et qu'au Québec, la campagne portera l'appellation « Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde » ;

**ATTENDU QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc. parraine les activités de la Semaine de la santé mentale pour le territoire du Bas-St-Laurent et la Gaspésie ;

**ATTENDU QUE** le slogan « On gagne à se connaître » invite la population du Bas-St-Laurent à acquérir les outils pour se conscientiser face à l'estime de soi et plus précisément à l'identité et la reconnaissance de son potentiel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Épiphane proclame la semaine du 4 au 10 mai 2009, la Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens et citoyennes à mettre fin aux préjugés face à la santé mentale et à valoriser l'estime de soi.

#### **09.03.079**

#### **PLAN DE MESURES D'URGENCE – RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, au poste de responsable des communications dans le cadre du Plan de mesures d'urgence qui est présentement en cours d'élaboration.

#### **09.03.080**

#### **ADOPTION BUDGET OMH 2009**

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le budget annuel pour l'année 2009 déposé par l'Office municipal d'habitation s'élevant à 94 542\$ pour lequel un déficit de 58 735\$ est prévu et d'accepter la contribution de la municipalité totalisant 5 873\$.

#### **09.03.081**

#### **COMITÉ PALEE**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Francine Labelle, à représenter la municipalité et siéger sur le comité PALÉE (Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup).

#### **09.03.082**

#### **SOUTIEN FINANCIER CLSC – CAMP DE VACANCES**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité de contribuer au Fonds de dépannage du CLSC Rivières et Marées en guise de contribution municipale au profit du camps de vacances annuel dont bénéficient quelques jeunes Épiphanoises et Épiphanois à chaque année en versant la somme de 340\$ soit l'équivalent d'un séjour d'une semaine.

#### **09.03.083**

#### **PUBLICITÉ PROMOTION CHEZ NOS AÎNÉS**

Il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser une publicité pour un format carte d'affaires au coût de 50\$ pour une page spéciale dédiée aux aînés et où on rend un hommage à monsieur Gustave Pelletier pour la municipalité de Saint-Épiphane, initiative du journal le Saint-Laurent-Portage publiée dans la semaine du 12 mars 2009.

#### **09.03.084**

#### **DÉJEUNER ANNUEL ADQ**

Il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire

suppléant, monsieur Jean-Claude Jalbert à participer au déjeuner annuel de l'Action démocratique du Québec aux frais de la municipalité à partir du poste budgétaire « promotion du milieu » et ainsi représenter la municipalité à cet événement annuel.

#### **09.03.085**

#### **EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est inscrite aux Fleurons du Québec et qu'elle désire poursuivre en 2009 sa démarche d'embellissement du milieu ;

**ATTENDU QUE** le Comité d'embellissement formé de bénévoles a déjà la mission d'organiser un concours de maisons fleuries et un concours de photos ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est consciente du manque de temps et de ressources de la part des bénévoles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité de :

- Mandater la directrice générale, madame Francine Labelle, à demander des soumissions pour la production de 40 paniers de fleurs suspendus et à les commander auprès de la firme offrant les meilleurs prix;
- Mandater la directrice générale à faire préparer 50 casseaux de pensées en vue la Semaine de la municipalité ;
- Mandater le service de voirie à abaisser les supports déjà en place et à en installer d'autres sur les rues Viger et Bernier, selon un plan prédéterminé ;
- Mandater le service de voirie et la directrice générale à soumettre un plan d'aménagement extérieur afin de compléter la réfection de l'entrée municipale et de procéder, après approbation par le conseil, à l'achat des arbustes et fleurs inhérents à cet aménagement.
- Mandater la directrice générale et le service de voirie à l'aménagement paysager des trois panneaux de bienvenue.

#### **09.03.086**

#### **MATÉRIEL PROMOTIONNEL 2009**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, madame Francine Labelle, à faire les démarches nécessaires en vue de commander un objet promotionnel portant le logo de la municipalité, de soumettre des suggestions aux membres du conseil et de procéder à cet achat à même le poste budgétaire « publicité et promotion » 02-62900-341.

#### **09.03.087**

#### **RENOUVELLEMENT DES AGENDAS 2010**

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 100 agendas de poche portant le logo de la municipalité au coût unitaire de 3,49\$ à même le poste budgétaire « promotion du milieu » 02-62900-999.

#### **URBANISME**

#### **09.03.088**

#### **RENOUVELLEMENT MANDAT – MEMBRES DU CCU**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'entériner le renouvellement du mandat de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les personnes suivantes siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme: madame Noëlla Morin, poste 1, madame Marthe Lemieux, poste 3 et monsieur Julien Corbin, conseiller municipal, poste 5.

**09.03.089**

**ATELIER SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX**

Il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Jean-Pierre Gratton, et madame la conseillère, Manon Dupont, à participer à la « Journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent », se déroulant à Rimouski le vendredi 24 avril 2009. Les frais de déplacement et de repas inhérents à cet atelier seront remboursés.

**09.03.090**

**AVIS DE MOTION – PROGRAMME DE REVITALISATION**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Julien Corbin en vue d'adopter lors d'une séance ultérieure un nouveau règlement portant sur le programme de revitalisation à l'égard de secteurs particuliers.

**09.03.091**

**PROGRAMME DE PROMOTION DU PROGRAMME DE REVITALISATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphanie est sur le point d'adopter un nouveau règlement portant sur un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs urbains ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphanie désire promouvoir les terrains disponibles à la construction auprès de clientèles cibles ;

**ATTENDU QUE** le programme de promotion comprendra :

- L'achat de trois panneaux extérieurs
- L'achat d'une page de promotion dans le journal Info-Dimanche
- L'impression de dépliants
- La publication dans le journal l'Épiphanois

**ATTENDU QUE** les coûts reliés à ce programme de promotion seront d'approximativement 2 500\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de demander un soutien financier à la Caisse Populaire Desjardins de Viger d'une valeur équivalente à la moitié des frais encourus.

**09.03.092**

**TERRES PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup est à analyser la possibilité de se départir par appel d'offres de certaines terres publiques isolées sur l'ensemble de son territoire dont certaines sont situées à Saint-Épiphanie ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Épiphanie a de l'intérêt à acquérir le lot 16 B rang 2 ouest, Canton de Viger pour une utilisation à des fins publiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Épiphanie fasse connaître à la MRC de Rivière-du-Loup son intérêt à acquérir la terre publique se situant sur le lot 16B borné au nord par une rivière et au sud par le rang 2 Ouest et demande à la MRC qu'avant d'entreprendre des procédures pour la vente de cette parcelle de lot, elle attende que la municipalité de Saint-Épiphanie procède à une analyse plus approfondie sur la possibilité d'acquérir ce lot.

**LOISIRS**

**09.03.093**

## **CONGRÈS QUÉBEC EN FORME – SAINES HABITUDES DE VIE**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser l'agent de projet loisirs/famille, monsieur Sébastien Lévesque, à participer et représenter la municipalité sur le Comité « Saines habitudes de vie » et de participer au congrès de « Québec en forme » qui se tiendra à Trois-Rivières les 25 et 26 mars 2009. Les frais inhérents au déplacement, repas et hébergement sont défrayés par le Comité « Saines habitudes de vie ».

### **09.03.094**

#### **RAPPORT SUR LE CARNAVAL 2009**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, remet aux membres du conseil un rapport préparé par le Comité des loisirs sur le Carnaval 2009.

### **09.03.095**

#### **PROGRAMMATION SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la programmation de la Semaine de relâche qui s'est tenue du 2 au 6 mars 2009 organisée conjointement par le Comité des loisirs et l'agent de projet loisirs/famille et d'autoriser un budget global de dépenses de l'ordre de 750\$ incluant le personnel additionnel nécessaire à la patinoire, lors d'activités, les achats pour les activités, la publicité, etc.

### **09.03.096**

#### **ACHAT D'UNE CUISINIÈRE USAGÉE – CHALET DES PATINEURS**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat d'une cuisinière usagée au Chalet des patineurs au coût de 150\$ plus les taxes applicables pour remplacer celle qui était défectueuse.

### **09.03.097**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ**

Il est proposé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'agent de projet loisirs/famille, monsieur Sébastien Lévesque, à procéder, au nom du Comité des loisirs de Saint-Épiphane, à une demande d'aide financière dans le cadre du programme Placement Carrière-Été de Ressources humaines et Développement des compétences Canada afin de permettre l'embauche d'un coordonnateur et d'un animateur pour le terrain de jeux 2009, pour une durée de 8 semaines à raison de 35 heures/semaine.

### **09.03.098**

#### **RÉPARATION – SYSTÈME DE CHAUFFAGE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Francine Labelle, à faire réparer le système de chauffage qui était défectueux à la bibliothèque et d'autoriser l'installation de relais électroniques afin d'assurer un chauffage plus uniforme et de permettre une économie des frais d'électricité.

## **INCENDIE**

### **09.03.099**

#### **AJUSTEMENT DES SALAIRES DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QUE** l'État-major du Service incendie a rencontré la direction et les membres du conseil en vue de discuter des conditions salariales ;

**ATTENDU QUE** la structure salariale demandée permettrait de mieux répondre aux nouvelles exigences du Schéma de couverture de risques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité

de procéder à un ajustement de la structure salariale du Service incendie, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, tel que décrit ci-après :

- 10\$/heure – pour les pratiques et les heures de formation
- 12\$/heure – pour les visites de prévention
- 12\$/heure – pour les réunions des officiers\*
- 15\$/heure – pour les interventions (minimum 3 heures)
- 18\$/heure – pour les interventions – Officiers
- 20\$/heure – pour les interventions – Chef du Service incendie

(Les officiers de l'État-major qui doivent participer à des rencontres où ils représentent soit la municipalité ou leur équipe. Exemple : réunion à la MRC, au bureau municipal, etc.)

### **09.03.100**

#### **RAPPORT SERVICE INCENDIE – FÉVRIER 2009**

La directrice générale, madame Francine Labelle, remet une copie du Service incendie pour le mois de février 2009.

### **VOIRIE**

### **09.03.101**

#### **SYSTÈME DE TRAITEMENT DE DÉSINFECTION D'EAU POTABLE**

La directrice générale, madame Francine Labelle, fait part aux membres du conseil que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a fait parvenir à la municipalité de Saint-Épiphanie une lettre stipulant qu'après vérification de notre système de traitement d'eau potable et du système de désinfection au chlore installé à la station de pompage du puits no. 1, les exigences de l'article 22 du RQEP ne sont plus requises et qu'il nous est maintenant requis de prélever ou faire prélever, au moins une fois par mois, un échantillon des eaux brutes plutôt que sur une base quotidienne.

### **09.03.102**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est signalé.

### **09.03.103**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

### **09.03.104**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Alain Caron accepté à l'unanimité à 21 h 40.

---

Jean-Pierre Gratton, maire

---

Francine Labelle, directrice générale  
et secrétaire-trésorière